

Séance du 12 novembre 2009

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

Objet : Doctorat : exonération du paiement des droits de scolarité

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni le 12 novembre 2009 en salle de réunion de la Maison des Services à l'Etudiant de l'université sur la convocation et sous la présidence de Marie-Pierre MAIRESSE, Présidente de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Mme la Présidente donne la parole à M. le Vice président en charge de la recherche qui présente la proposition du conseil scientifique d'exonérer du montant réglementaire d'inscription en doctorat, les titulaires d'un contrat doctoral régi par les dispositions du décret 2009/464 du 23 avril 2009.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LE PRINCIPE D'EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ETUDIANTS TITULAIRES D'UN CONTRAT DOCTORAL.

Fait à Valenciennes, le 25 novembre 2009

La Présidente du Conseil d'Administration,



Professeur Marie-Pierre MAIRESSE

Date de publication :

31.12.09